

Pessah

15 au 22
Nissan 5786
1 au 9 Avril
2026



N° 479

Leïlouy
Nichmat
Jeanine
Ghozala
bat Camouna
Kassabi
lebet Hayat



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

À la veille de leur sortie d'Égypte, les Juifs furent appelés à accomplir 2 mitsvot : le sacrifice d'une brebis et la circoncision. C'est en ces termes saisissants que, mille ans plus tard, le prophète évoque cette « naissance » collective : « *À ta naissance, au jour où tu vins au monde, ton nombril ne fut pas coupé ; tu ne fus pas lavée pour être purifiée, ni frottée de sel, ni enveloppée de langes. Nul regard ne se posa sur toi avec compassion pour t'accorder l'un de ces soins. Jetée dans les champs, au jour de ta naissance, tu étais livrée à l'abandon, objet de dégoût. Je passai près de toi ; Je te vis te débattre dans ton sang, et Je te dis : "Vis par ton sang !" Oui, Je te dis : "Vis par ton sang !" [...] J'étendis sur toi le pan de Ma robe, Je couvris ta nudité, Je te jurai fidélité et Je conclus avec toi une alliance* »[1].

Dépourvus de Torah, les Juifs en Égypte apparaissent alors comme « nus » : privés de mitsvot, ils se conduisent comme des non-juifs, à l'exception de l'immoralité et du meurtre, auxquels ils ne se livrent pas. Ils ne pratiquent non plus l'avortement[2] : « Les enfants d'Israël furent féconds, ils se multiplièrent... les sage-femmes craignirent D-ieu, et ne firent point ce que leur avait dit le roi d'Égypte ; elles laissèrent vivre les enfants... D-ieu fit du bien aux sage-femmes ; et le peuple multiplia et devint très nombreux »[3].

Pour les rendre dignes de la délivrance, Hachem leur prescrit alors 2 mitsvot, toutes deux marquées par le sang[4]. Mais une question s'impose : depuis l'annonce de la délivrance par Moché, douze mois se sont écoulés. Pourquoi attendre l'ultime instant pour leur imposer un commandement ?

C'est que, brisés par l'oppression, ils n'étaient plus en mesure d'entendre, ni promesse, ni exigence d'un quelconque ordre : « L'angoisse et la dure servitude les empêchèrent d'écouter Moché »[5].

Alors, Hachem ne leur impose rien. Il agit autrement : Il restaure d'abord leur foi. Par une succession de prodiges, les oppresseurs sont frappés et les opprimés, préservés. À travers les neuf plaies, une pédagogie divine se déploie : les Juifs redécouvrent que la justice n'est pas abandonnée au hasard. Le prophète le résume en une image d'une infinie tendresse : « *J'étendis sur toi le pan de Ma robe... Je fis alliance avec toi* ». Alors seulement, lorsque la foi renaît, l'injonction peut être entendue : « *Michkhoul ouk'houl* » - détachez-vous de l'idolâtrie et prenez une brebis[6].

Déjà, lors de « l'Alliance entre les morceaux », Hachem avait révélé à Avraham le

destin de sa descendance. L'exil d'Égypte n'était que le premier d'une longue série : « Une frayeur, grande et obscure, tomba sur lui... Tes descendants seront étrangers dans une terre qui ne sera pas la leur ; ils y seront asservis et opprimés... Mais Je châtierai la nation qui les asservira, et ils sortiront ensuite avec de grandes richesses »[7].

La tradition y discerne l'annonce des exils à venir : Babylone, Mèdes, Grèce, puis Édom[8]/Perse[9] - dernier empire appelé à s'effondrer. Bien que l'histoire ne se répète pas à l'identique, elle se reflète. Le prophète annonce que la délivrance finale portera l'empreinte de la première : « Comme aux jours de ta sortie d'Égypte, Je te ferai voir des prodiges. Les nations le verront, et seront confuses, avec toute leur puissance ; elles mettront la main sur la bouche, leurs oreilles seront assourdies. Elles lécheront la poussière, comme le serpent, comme les reptiles de la terre ; elles seront saisies de frayeur hors de leurs forteresses ; elles trembleront devant l'Éter-nel »[10].

Ainsi, les épreuves du long exil ont produit un effet analogue à celui de l'Égypte : certains se lassaient spirituellement, incapacité d'entendre la Voix de Hachem.

Après des souffrances extrêmes - jusqu'à celles de la Shoah - une partie du peuple s'est trouvée comme privée de sa tradition ancestrale.

Que reste-t-il alors ? La constance divine : « Moi, l'Éter-nel, Je ne change pas, et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés »[11]. Des événements surgissent, troublants, déroutants, qui rappellent les plaies d'Égypte. Bien qu'à l'époque, il s'agit des miracles « ouverts » - en dehors des règles de la nature, et de nos jours, se sont plutôt des miracles « cachés » - qui se déroulent à l'intérieur des règles de la nature, car « Hachem ne veut pas produire des ouverts dans chaque génération », les cachés ne sont pas moins dirigés par Hachem que les ouverts[12]. Et le verset avertit : « Garde-toi de dire en ton cœur : Ma force et la puissance de ma main m'ont acquis ce « 'Haïl » - réussite, richesse, force, armée ; souviens-toi de L'Éter-nel ton D-ieu, car c'est Lui qui te donnera de la force pour les acquérir, afin de confirmer - comme Il le fait aujourd'hui - Son alliance qu'Il a jurée à tes pères ». Les puissances hostiles aux Juifs vacillent ; les Juifs, malgré tout, demeurent, protégés. Ainsi peut-on lire, dans le tumulte du présent, l'écho de ces anciennes promesses.

[1] Yé'hezkel 16, 6-8. [2] Zohar, Chémot, 4a. [3] Chémot 1, 7-17.

[4] Mékhilta ; Rachi sur Chémot 12, 6. [5] Chémot 6, 9. [6] Chémot 12, 21 ; Midrach.

[7] Béréchit 15, 12-14. [8] Béréchit Raba. [9] Yonathan ben Ouziel ; Targoum de Jérusalem.

[10] Mikha 7, 15-17. [11] Malakhi 3, 6. [12] Ramban, Chémot, fin parachat Bo, 13, 16.



Korban Pessa'h

Yaacov Guetta

Comment consommer le Korban Pessa'h, afin de faire sortir le "Mitsrayim" qui est en nous ?!

Il est écrit Bo 12-11 au sujet de la consommation du Korban Pessa'h : « *Vékhakha tokhelou oto : "Motnékhèm 'hagourim, naàlékhèm béraglékhèm, oumakélekhèm béyédekhèm ... Pessa'h hou lachem* » (Et ainsi vous le mangerez (le Korban Pessa'h) : Vos hanches ceintes, vos chaussures dans vos pieds, et votre bâton dans votre main... c'est Pessa'h pour Hachem !).

Dans la Hagada de Pessa'h « béaholei tsadikim », il est rapporté la question suivante au nom du Rabbi Sar Chalom de Belz Zatsal : « Apparemment, le verset précité (12-11) aurait dû plutôt déclarer : « *Raglékhème bénaàlékhème* » (vos pieds dans vos chaussures), et non pas : « *Naàlékhème béraglékhème* » (vos chaussures dans vos pieds) ?! En effet, Hachem aurait dû enjoindre à nos ancêtres de mettre leurs pieds dans leurs chaussures avant de consommer le Korban Pessa'h, et non pas de mettre leurs chaussures à leurs pieds ?! (Car l'habitude d'un homme n'est-elle pas de faire rentrer ses pieds dans

ses souliers ?!). De plus, il aurait été plus judicieux (par soucis de symétrie et par justesse de langage) de dire : « *Motenékhèm 'hagourim, "raglékhèm bénaàlékhèm* » (vos pieds dans vos chaussures), *ouveyédekhèm makélekhèm* ! » et dans votre main votre bâton !).

Afin de répondre à ces interrogations, l'Admour de Belz Zatsal nous rapporte tout d'abord que le terme « *raglékhèm* » (vos pieds) à la même racine que le mot « *hèrguel* » signifiant « *habitude* ». D'autre part, le terme « *naàlékhèm* » (vos chaussures) à la même racine que le terme « *man'òule* » qui signifie : « *Fermeture* ». Ainsi, la Torah chercherait à travers ce verset parlant de la manière dont on doit manger le Korban Pessa'h avant de sortir d'Égypte, à faire allusion à l'attitude qu'un Ben Israël doit adopter afin d'échapper à l'emprise de son mauvais penchant, en l'occurrence : 1- Ne pas laisser sa nature matérielle et son instinct animal dominés son esprit ! 2- Lutter sans relâche pour que de mauvaises habitudes ne s'installent pas en chacun d'entre nous, et ne deviennent alors 'hass véchalom une deuxième nature.

L'expression « *naàlékhèm béraglékhèm* » signifierait donc qu'il est impératif de « *fermer* » ("line'òle", verbe apparenté au terme « *naàlékhèm* »), de mettre un frein

à sa nature matérielle et à ses « mauvaises habitudes » ("hèrguélím harayím". Le mot « *hèrguel* » est apparenté au terme « *raglékhèm* »). D'autre part, le terme « *makélekhèm* » composant l'expression « *makélekhèm béyédekhèm* », s'apparente à l'adjectif « *kal* » signifiant « *léger* ». Autrement dit, le mot « *makélekhèm* » ferait allusion aux fautes paraissant légères aux yeux de l'homme, dans la mesure où ce dernier les aurait commises de façon régulière et répétitive (ce Ben Israël considérera alors ses péchés comme des actions permises). Notre verset nous enseigne donc (de manière allusive) qu'il est indispensable que ce type de fautes (« *chéadam dach béàkvav* » : « *que l'homme foule du pied et donc banalise* ») soit « *sous notre contrôle* » (c'est à dire : « *Dans votre main* » : « *Béyédekhèm* », comme il est dit dans le verset). Ceci ne sera bien sûr possible que si on veille scrupuleusement à ne pas suivre les sollicitations de notre Yetser Hara nous poussant à fauter.

Ce n'est qu'après avoir suivi et respecté toutes ces recommandations auxquelles fait allusion notre verset, que nous parviendrons à nous libérer du joug de notre mauvais penchant (et « à faire sortir le "Mitsrayim" qui demeure en nous », et à jouir pleinement de la lumière de la Torah. Amen !

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



Les Sages nous enseignent qu'à partir du moment où l'on consomme un aliment supérieur à un kazaït, on récitera la bénédiction finale [Berakhot 38b].

A) Ce chiour se mesure-t-il en poids ou en volume?

Il est rapporté dans la Michna (Kélim 17,6) que le kazaït se définit en volume (et non en poids) [Rambam Hala 2,6; Ch.Aroukh 456,1; Michna Beroura 456,3 (voir n.2 Ich Matsliah), à l'encontre du Yalkout Yossef /Tchouvot Vehanagot 2,127 qui retiennent que, pour les brakhot, on mesure en poids. En effet, cet avis repose sur la lecture simple du Caf Ha'haïm 168,46. Cependant, il semble que leur intention n'était pas d'exclure que le kazaït se définit en volume, mais d'indiquer une mesure plus facilement évaluable. Il va donc de soi que cela ne doit pas engendrer une koula (voir Or LetSION 3 Anaf 2)].

Faut-il écraser l'aliment pour définir le volume ?

Il n'est pas nécessaire d'écraser l'aliment pour définir son volume, ainsi qu'il en ressort de la Michna Oukgine 2,8 si ce n'est pour un aliment dont le creux est bien visible [Aroukh Hachoul'han 486,2; Michna Beroura 486,3; 'Hout Hachani Pessa'h 17,29 (à l'encontre du Chiouré Torah / Or Letsion 3 Intro Anaf 2 qui retiennent ce qui ressort du Zera Emet 1,29, à savoir d'écraser l'aliment)]. [Voir Birkat Hachem 2 Perek 1,30].

B) En pratique, à quoi correspond le volume de l'olive ?

La Michna Kélim 17,8 enseigne qu'il s'agit d'une olive moyenne (zayit egori), ce qui correspond à environ 7 cm³ (les petites font environ 3 cm³, tandis que les grosses atteignent 12 cm³).

1. Doit-on craindre que le volume de l'olive ait diminué ?

Le Talmud Pessa'him 109 enseigne qu'un revi'it correspond à un volume de 2 doigts sur 2 doigts avec une hauteur de 2,7 doigts. D'autre part, on sait qu'un revi'it correspond au volume d'1,5 œuf. Si l'on considère que l'agoudal mesure 2,4 cm, un revi'it correspondrait à 149,3 cm³ (4,8 × 4,8 × 6,48). Étant donné que le revi'it correspond à 1,5 œuf, le volume d'un œuf serait alors de 100 cm³. C'est pourquoi le Tsla'h (Pessa'him 116b) considère que les œufs du temps du Talmud étaient deux fois plus volumineux que ceux d'aujourd'hui [voir Hatam Sofer 127; Hazon Ich (Kountress Chiourim 39), qui considère qu'il convient de retenir le chiour des doigts car il figure dans la Torah]. Cependant, le Rambam (Edouyot 1,2) rapporte qu'un revi'it d'eau correspond à 27 darham, soit 81 g. Selon cela, le volume d'un œuf équivalait à 54 g. On en déduit donc que, selon le Rambam, le volume des œufs n'a pas changé depuis l'époque du Talmud. Et ainsi écrivent également les Gueonim [Otsar Hagueonim, Yom Tov p.1; Erouvine p.66 ot 167]. Il faut donc expliquer que le chiour d'un agoudal n'est pas de 2,4 cm mais plutôt de 2 cm. Il est à noter que les A'haronim qui ont évoqué l'hypothèse selon laquelle les œufs étaient deux fois plus volumineux n'avaient pas vu les Gueonim. Il est fort probable qu'ils ne seraient pas allés à leur rencontre s'ils les avaient connus, comme l'écrit le Rama H.M 25,2.

Et ainsi est la Halakha, puisqu'il en ressort ainsi du Choul'han Aroukh 456 et tel a toujours été le Minhag [Chout 'Hazon Ovadia 1,12 qu'ainsi était la coutume dans toute les contrées Séfarades; Voir aussi Aroukh Hachoul'han 472,12 qu'ainsi était l'usage même dans le monde Ashkénaze. Voir aussi le Michné Halakhot 8,194 ainsi que le Pisske Tchouvot 210,1 n.15 que le verre de kidouch des Guedolé Ashkénazes (dont le 'Hafets 'Haïm) était conforme au chiour de Rav Naé].

Et ce d'autant plus qu'il existe des preuves archéologiques qui confirment l'avis des Gueonim [Voir Thoumin Lev p.415 où il est rapporté que les œufs retrouvés à Pompéi ont un volume équivalent à ceux d'aujourd'hui, voire légèrement inférieur à 54 cm³]. Enfin, même le Hazon Ich (O.H 39,6), pourtant connu pour avoir soutenu la position du Tsla'h, considère qu'en ce qui concerne le kazaït, il convient de se fier au volume d'une olive actuelle.

2. Comment expliquer que Tossefot évoquent un chiour d'1/2 œuf (~25 cm³), volume bien supérieur à une grosse olive ?

En réalité, Tossefot déduisent cela du fait que dans Keritout 14a il est indiqué que le Beth Hablia ne contient pas plus que le volume de deux olives, tandis que dans Yoma 80a il est indiqué qu'il ne contient pas plus que le volume d'un œuf. Tossefot en déduisent donc que le volume d'une olive correspond à un demi-œuf.

Le fait que cela ne corresponde pas à la réalité ne pouvait pas déranger Tossefot, étant donné qu'ils n'étaient pas familiers des olives, puisqu'il n'existait pas d'oliviers au nord de la France durant le Moyen Âge (et ce jusqu'au XXe siècle). Ainsi, tous les Richonim qui retiennent l'avis de Tossefot habitaient dans des contrées où il n'y avait pas d'olives [Kountress Chiouré Kazayit 5 n.32 au nom de R' Benech (auteur du "Midot Vechiouré Torah")]. Ainsi, il ressort également du Raaviya (Berakhot 107) qui écrit que l'on n'est pas Baki du chiour de Kazayit, chose impensable pour des Richonim côtoyant les olives. Outre le fait que cela ne correspond pas à la réalité, cet avis se heurte à de très nombreuses difficultés :

-Le Talmud Menahot 26b enseigne que la kemaça doit contenir plus de deux Kazayit. Or, elle se faisait en remplissant la paume de la main avec trois doigts, chose impossible si cela équivalait au volume d'un œuf.

-Le Talmud (Keritout 14a) enseigne que le volume d'une datte contient au moins celui de deux olives. D'autre part, il est établi que le volume d'un œuf est supérieur à celui d'une datte (Yoma 79b). Cela implique forcément que le volume d'une olive ne peut correspondre à un demi-œuf.

-Le Talmud enseigne que Hillel enroulait un kazaït de matsa, un kazaït de maror et un kazaït du Korban Pessa'h, et avalait le tout en une seule fois. Chose inimaginable si le kazaït correspond à un demi-œuf.

-On trouve également que moins qu'un kazaït est considéré comme « perourim » (Michna Chabbat, perek 21), au point que les perourim inférieures au kazaït sont mouktsé car considérés comme nourriture animale. Cela montre nécessairement que le kazaït correspond à un petit volume, comme une olive (R' Benech).

D'ailleurs, de la plupart des Richonim (Rambam, Rif, Roch, Rachba...), il ressort clairement

que le chiour de Kazayit est différent de Tossefot. En effet, le traité Erouvin 80a enseigne que le chiour de deux repas correspond à 18 grogarot (figues sèches). Or, le chiour de deux repas correspond à six œufs. Il en ressort qu'une grogeret équivalait à environ un tiers du volume d'un œuf. D'autre part, le Talmud Chabbat 90a enseigne que le volume d'une olive est bien plus petit que celui d'une figue sèche. On en conclut que le kazaït est inférieur à un tiers du volume d'un œuf.

Du Rachba (Michmeret Habayit 4,1 p.6a), il ressort même que le volume d'une olive est inférieur au quart du volume de l'œuf (~10 cm³ si l'on mesure sans coquille). Ainsi semble aussi être l'avis du Rambam [Arihat Hachoulhan 3 p.292].

Aussi, le Ritba (Chabbat 76b) mentionne qu'une Grogeret contient plus de deux olives, et le Kazayit correspondrait à un sixième du volume d'un œuf, ce qui se rapproche beaucoup d'une olive actuelle (~7 cm³). Ainsi écrit R' Israël ben R' Yossef de Tolède (élève du Roch) dans Sefer Mitsvot Zmaniyot, Pessa'h, cha'ar 4.

Et le fait que la plupart des Richonim séfarades ne se soient pas prononcés explicitement provient du fait qu'il était évident pour tous à quoi correspondait une olive (qui ne dépassait pas 12 cm³), ce qui renforce l'idée que le Rambam et le Rachba acquiesçaient à ce volume.

Et ainsi est l'avis à retenir en pratique selon plusieurs A'haronim [Rav 'Haïm de Volozhine, qui remplissait un tiers d'une cuillère standard pour un kazaït; Minhagué Hagra'h ot 51; Avné Nezer, qui montrait le bout de son pouce; Hazon Ich (Or'hot Rabbenou 2 p.75 / Hag Be'hag sur Pessa'h); Peniné Halakha 5,10 n.6].

3. Doit-on craindre l'opinion de Tossefot ?

Bien que le Choul'han Aroukh 486,1 rapporte l'avis de Tossefot en tant que « Yech Omrim », cela ne correspond pas réellement à l'avis du Beth Yossef. En effet, le Ch.Aroukh 386,3 rapporte l'avis du Rambam comme avis principal, et ainsi est la halakha selon le strict din.

Et ce, d'autant plus que le Ch.Aroukh 409,7 mentionne également l'avis du Rambam. Voir aussi le siman 612,4 où le « Yech Batra » est l'avis du Rambam, ce qui confirme de nouveau que le Beth Yossef acquiesce au Rambam (Yad Malakhi, Kelal ot 13).

Quant au siman 618,7, le fait d'avoir mentionné Tossefot constitue une mesure de rigueur en raison de la gravité du karet, ainsi qu'il ressort du Ran, source de ce passage (voir Beth Yossef 618,7). Selon cela, il sera recommandé de craindre cet avis pour le premier Kazayit de Matsa qui est d'ordre Toraique [Péri 'Hadach (fin 486)].

Aussi, même selon Tossefot, si l'on consomme un aliment supérieur à 20 cm³, on récitera la bénédiction finale, car même si l'on dit que le kazaït correspond à un demi-œuf, c'est sans considérer la coquille, et donc 20 cm³ suffisent pour atteindre ce chiour. C'est pourquoi, en pratique, on pourra réciter la bénédiction finale après avoir consommé un aliment dont le volume est supérieur à 15 cm³. En effet, outre le fait que le Hida écrit qu'on ne reprochera pas à celui qui agit comme le Beth Yossef, même concernant la règle du fameux « safek brakhot lehakel », il y a lieu d'agir ainsi a priori, étant donné que l'avis de Tossefot semble contredire le sens simple du Talmud à plusieurs endroits et, surtout, qu'il est éloigné de la réalité.

Il est d'ailleurs très probable que si Tossefot avaient vu la taille d'une olive, ils n'auraient pas évoqué un chiour aussi volumineux, à l'instar de Rav Chimchon ben Tsadok (élève du Maharam), qui changea d'avis lorsqu'il observa une olive en arrivant en Israël (il constata qu'il y a plus de six olives dans le volume d'un œuf, à l'instar du Ritba). De plus, ce chiour de 15cm3 constitue déjà une mesure de rigueur. En effet, le bon sens conduirait plutôt à évaluer selon le volume d'une olive standard, soit environ 7 cm³, à l'instar du Ritba, et il est fort possible qu'il en soit de même selon le Rachba et le Rambam.

Par conséquent, il conviendra d'éviter de consommer une quantité comprise entre 7 et 15 cm³, afin de ne pas entrer dans un doute halakhique.

Bamba : ≈ 4 cm³. 6–7 → Boré Nefachot ⁽¹⁾ 4 → Boré Nefachot (mais on évitera de prendre entre 2 et 4 Bambas) ⁽²⁾

Bissli /Chips: ≈ 15 unités (15–20 g) ⁽¹⁾

7–8 unités (~10 g), mais on évitera de consommer entre 3 et 7 unités. ⁽²⁾

Matsa Yad (fine) ≈ 60 g : ~12–13 g (~1/4 Matsa) ⁽¹⁾ ~8 g (~1/7 Matsa) ⁽²⁾

Matsa Machine ≈ 30 g : ~10 g (~1/3 Matsa) ⁽¹⁾ ~6 g (~1/5 Matsa) ⁽²⁾

Maror / Fruit / Légume : 20–27 g ⁽¹⁾ 15 g ⁽²⁾

⁽¹⁾ Tossefot ⁽²⁾ Avis principal

RÈGLE D'OR

=> Petit kazaït réel : ~7 cm³ => Kazaït pratique : 15–20 cm³ => Éviter entre les deux. Cependant, étant donné qu'il existe une mitsva particulière de la Torah de consommer de la matsa le soir de Pessa'h, et que plus on consomme de matsa, plus on accomplit ce commandement, il sera bon, pour celui qui en a la possibilité, de ne pas se contenter du strict minimum [voir Ba'h 472; ainsi qu'il ressort du Rambam 6,1; Or Letsion 3 chap. 15 §14].

TABLEAU SUR LES QUANTITÉS DE MATSA À MANGER LE SOIR DU SEDER					
	STRICTE HALAKHA			HIDOUR MITSVA	
	CHEF DE FAMILLE	CONVIVES	PERSONNES AGÉES OU MALADES	CHEF DE FAMILLE	CONVIVES
MOTSI MATSA	2x 10g	15g	15g	2x 15g	2x 15g
MAROR	27g	27g	27g	27g	27g
KOREH	MATSA 15g	MATSA 15g	MATSA 15g	MATSA 15g	MATSA 15g
	MAROR 27g	MAROR 27g	MAROR 18g	MAROR 27g	MAROR 27g
AFIKOMAN	15g	15g	10g	2x 15g	2x 15g

Basé sur le sefer michna beroura ich Matsliah (à la fin du livre au niveau des notes)
© Rav David Cohen



- Même la salive des égyptiens a été frappée. (Midrach Tan'houma).
- Pourquoi Hachem a choisi de transformer les eaux de l'Égypte en sang ? Et pourquoi avoir commencé la plaie par le fleuve ? Le Midrach donne la réponse: les égyptiens ont empêché de se tremper dans le mikvé pour se purifier du sang de nida. Elles n'ont malheureusement pu se débarrasser de leur sang impur. Alors mesure pour mesure Hachem changea l'eau symbole de pureté pour l'Égypte en sang. (Midrach Aggada)
- Il fallait absolument qu'Aharon utilise le bâton de Moché qui avait avalé les deux bâtons égyptiens afin que les égyptiens se souviennent aussi du premier miracle. (Midrach Lekah Tov)
- « Avec le bâton qui est dans ma main sur l'eau ». Pourquoi l'eau de toute l'Égypte a été transformée en sang ? Car ils ont versé le sang des hébreux comme de l'eau. (Midrach Lekah Tov).
- Si un hébreu et un égyptien partageaient une même cruche pour boire, alors du côté où buvait l'égyptien, il y avait du sang et le côté hébreu restait de l'eau.
- Combien de temps durait la plaie ? Il y a une discussion entre Rabbi Yéhoua et Rabbi Nehémia. L'un d'entre eux enseignait : « la prévention dure pendant 24 jours et la plaie dure 7 jours, tandis que le second affirmait que la prévention ne durait que 7 jours et la plaie 24 jours ». (Midrach Tan'houma)
- Dans un premier temps, Moché a présenté Hachem comme le Dieu des hébreux, mais dès la fin de la première plaie, il l'a nommé Hachem par son nom connu du Tétragramme. Car dès que l'Égypte fut frappée une première fois, il connut alors Hachem. (Midrach Lekah Tov).



- De chaque endroit où se trouvait de l'eau : des fleuves, des étangs, des mares sont sorties des grenouilles. (Midrach Lekah Tov).
- Ce n'est pas Moché Rabbénou, une nouvelle fois qui frappa le fleuve car comme l'enseigne Rabbi Tan'houm, c'est le fleuve qui a protégé Moché lors du décret des égyptiens contre les bébés hébreux. Il ne pouvait donc pas faire sortir du mal de ce qui l'avait protégé lui, c'est pour cela que c'est Aharon qui frappa le fleuve avec son bâton. (Midrach Rabba, Chémot, chapitre 10, paragraphe 14).
- Et pourquoi Hachem envoya comme plaie des grenouilles sur l'Égypte ? Quand les égyptiens ont rendu les hébreux esclaves, ils les ont forcés à leur amener des reptiles morts. Ainsi Hachem leur a envoyé des grenouilles partout où ils seraient. (Midrach Rabba Chémot)
- Lorsque les égyptiens remplissaient des sceaux d'eau, automatiquement le sceau se remplissait de grenouilles.
- Rabbi Akiva enseigne au départ : il n'y avait qu'une seule et grosse grenouille et c'est d'elle que sont nées toutes les autres grenouilles.
- Il y avait des grenouilles partout, certaines grenouilles étaient entrées dans le ventre des égyptiens. Lorsque l'une d'entre elle coassait, celle qui était dans le ventre pouvait lui répondre. (Midrach Aggada)



- Dans le verset 13, le mot « Kinim » est écrit sans la lettre « youd » cela nous apprend que les sorciers égyptiens ont essayé de reproduire des poux mais ils n'ont pas réussi. Nous avons une tradition qu'il est impossible pour l'homme de recopier un élément qui est moins gros qu'un grain d'orge. (Midrach Lekah Tov)
- Pourquoi Hachem a décidé de frapper les égyptiens par la plaie des poux ? Car les égyptiens ont empêché les hébreux de se laver, leur corps sont donc devenus sales et des poux sont venus sur eux. Ils ont eu une grande souffrance dans leur travail à cause de cela. (Midrach Lekah Tov)
- Les sorciers égyptiens ont dit à Pharaon, sur la plaie des « poux » c'est le doigt d'Hachem. De là nous déduisons qu'il a commencé à les frapper avec le doigt et ensuite il frappera les égyptiens avec la main, soit cinq fois plus fort. (Midrach Aggada)
- Les trois premières plaies qui ont frappé l'Égypte ont été réalisées par Aharon, le frère de Moché, car Moché ne pouvait frapper le fleuve qui l'avait sauvé lors du décret des égyptiens. Il ne pouvait également pas frapper la terre qui avait enterré l'égyptien lorsqu'il l'eut tué. (Midrach Aggada)



- Moché alla trouver Pharaon près du fleuve au petit matin car ceux qui apprécient les Mitsvot s'empressent de les accomplir dès qu'ils le peuvent. (Midrach Lekah Tov)
- Moché donna un nouvel avertissement à Pharaon, il emploie le terme de « machlia'h békha ». Le Midrach relie le terme et nous enseigne que chaque plaie a commencé dans la maison de Pharaon. (Midrach Lekah Tov)
- Que sont venues faire les bêtes sauvages au sein de l'Égypte ? Elles sont venues arracher les bébés égyptiens au sein de leur berceau pour les dévorer, car les égyptiens ont saisi les bébés hébreux alors qu'ils n'étaient encore que des nourrissons pour les jeter au fleuve. (Midrach Lekah Tov)
- Une autre explication : pour nous apprendre que Pharaon et son peuple envoyaient les hébreux chasser les lions, les ours et les panthères. Ils devaient même parfois servir d'appât pour les attraper et les ramener à leurs maîtres. (Midrach Lekah Tov).
- Les bêtes sauvages sont entrées dans les toutes maisons égyptiennes, mais elles sont aussi allées chercher les égyptiens qui se cachaient dans les champs et les vergers. (Midrach Lekah Tov).
- Aucune des bêtes sauvages n'est entrée dans le pays de Gochen car Hachem a choisi de protéger son peuple. (Midrach Lekah Tov).



- Hachem envoya alors la peste sur tout le pays d'Égypte. La peste ne frappa uniquement que le bétail des égyptiens. Si un animal appartenait à un hébreu et à un égyptien conjointement, il n'était pas touché par la peste. L'égyptien reconnaissait alors que c'est uniquement grâce aux hébreux que sa bête ne mourait pas. Il y avait donc en cela un kiddouch Hachem.
- Les égyptiens avaient beau caché leur bétail ou le sortir en dehors de la ville, les animaux mourraient automatiquement de la peste.
- Si un égyptien vendait son animal à un hébreu, celui-ci mourrait avant qu'il ne reçoive le paiement de l'hébreu. Cependant, si l'égyptien offrait en cadeau son animal aux hébreux alors l'animal n'était pas touché par la peste.



- Pourquoi Hachem a frappé les égyptiens avec les pustules ? Car ils ont donné un travail tellement difficile aux hébreux que leur corps fut marqué de cloques et différentes blessures, les mêmes que la peste laisse sur le corps après son passage. (Midrach Aggada)
- Les pustules ont aussi frappé les animaux qui n'étaient pas morts de la peste. Tout être vivant qui appartenait aux égyptiens a eu des pustules sur son corps.



- Chaque flocon de grêle contenait du feu, si bien qu'une fois qu'il touchait le sol, il s'enflammait. (Midrach Lekah Tov)
- En plus de la grêle il y avait du tonnerre. Le bruit du tonnerre était si fort que dès qu'on l'entendait, ils devaient lâcher les objets qu'ils tenaient et se bouchaient les oreilles. Le bruit était assourdissant. (Midrach Chekol Tov)
- Il est écrit 12 fois le terme de « Barad », « grêle » dans la Torah, car la grêle n'est pas tombée pour punir les égyptiens mais pour protéger les douze tribus. En effet, les égyptiens étaient à bout des plaies précédentes et avaient décidé de s'en prendre aux hébreux. Hachem a donc envoyé cette nouvelle plaie sur les biens matériels des égyptiens. Ainsi ils étaient occupés à éteindre le feu chez eux. Nous voyons cela car les plaies sont graduelles, d'abord les divinités égyptiennes, puis leurs habitations, leurs animaux et enfin leurs personnes. (Midrach Lekah Tov)
- Lors de la plaie, Pharaon fit téchouva et regretta ses mauvaises actions envers les hébreux. Mais cela n'était pas sincère car dès que la plaie finit, il oublia ce qu'il avait dit et voulut asservir encore plus les hébreux. (Midrach Tan'houma).



- Les sauterelles sont arrivées très nombreuses, tel un nuage plus gros que le soleil. Elles étaient tellement nombreuses que l'on ne pouvait voir la terre. (Midrach Lekah Tov)
- Les sauterelles mangèrent le blé qui n'a pas été détruit par la grêle. (Midrach Lekah Tov).
- Les sauterelles étaient tellement nombreuses qu'elles occupaient tout l'espace, à tel point qu'il n'y avait plus de place dans le palais et la maison des égyptiens. Ils étaient donc contraints de sortir de leur maison. Ils n'ont pas pu rentrer chez eux durant toute la durée de la plaie des sauterelles.
- Pourquoi Hachem a décidé de frapper les égyptiens avec la plaie des sauterelles ? Les égyptiens ont forcé les hébreux à travailler dans les champs pendant de longues heures sous un soleil ardent afin d'avoir de beaux champs de blé. Les égyptiens se voyaient déjà manger cette superbe production mais Hachem en a décidé autrement et ce sont les sauterelles qui ont mangé les grains de blé vidant ainsi toutes les réserves de l'Égypte. (Midrach Aggada)
- Il y avait des sauterelles dans tout le pays d'Égypte excepté sur la terre de Gochen où résidait le peuple hébreu.





Les makot d'après le Midrach (suite)

Moché Uzan

- D'où est venue l'obscurité ? Rabbi Yehouda et Rabbi Nehémia sont en discussion. L'un enseigne que l'obscurité vient d'au-dessus des cieux, tandis que l'autre enseigne que l'obscurité venait du Guéhinom. (Midrach Tan'houma)
- Il faisait tellement noir que les égyptiens ne pouvaient rien voir, ils étaient tels des aveugles. Ils se déplaçaient uniquement en touchant les objets. Par contre pour les hébreux les cycles solaire et lunaire continuaient normalement, avec un jour de 12 heures et une nuit de 12 heures. (Midrach Aggada)
- Même si les égyptiens cherchaient à allumer une bougie, ils ne la voyaient pas comme étant allumée. Seuls les hébreux pouvaient voir s'il y avait de la lumière ou pas. Grâce à cela, les hébreux ont pu se rendre dans les maisons des égyptiens et repéraient l'argent, l'or et les bijoux qu'ils avaient cachés.

- Il est écrit dans le verset : « ka'hatsot alayla », pourquoi n'est-il pas écrit précisément à 'Hatsot ? Car Pharaon avait demandé à ses sorciers de calculer le moment exact, or Moché savait que ses sorciers n'étaient pas de fins savants et qu'ils se seraient trompés, il n'a donc pas donné un moment exact mais un moment approximatif. (Midrach Aggada)
- « Et sont morts tous les premiers-nés » : Seul Hachem connaît tous les éléments de chaque chose. Il est venu Lui-même en Egypte et a tué tous les premiers-nés égyptiens. Il a su retrouver les enfants qui étaient les premiers-nés du père ou seulement de la mère.
- Il arrivait donc parfois que dans une famille égyptienne, plusieurs personnes mourraient. Par exemple : le père est lui-même un premier né, son fils aîné mais aussi son demi-frère (frère que par sa mère).
- Ainsi, il y eut un grand cri à travers l'Égypte, car tous les mensonges sont tombés. Les familles ont éclaté et les vérités cachées furent dévoilées. Hachem frappa également les premiers-nés chez les animaux. Il arrivait que les égyptiens aient des relations avec des animaux. Les animaux étaient donc devenus une abomination pour Hachem.



La Question

G. N.

Le soir de Pessa'h, nous célébrons מציאת מצרים. Par abus de langage, nous avons tendance à traduire cela par la sortie d'Égypte, alors qu'il serait plus littéral de traduire par : la sortie de l'Égypte. Ainsi, comme le Maharal l'explique, chaque exil que nous traversons a pour mission de nous permettre d'aller récolter les étincelles de sainteté disséminées à travers le monde.

Ces étincelles sont présentes dans chacun des niveaux de la création : le minéral, le végétal, l'animal, et l'humain.

Dès lors, au moment où Israël doit quitter l'Égypte, il emporte avec lui des matériaux précieux (or, argent, cuivre) qui seront sanctifiés dans la construction des ustensiles du michkan. Il emporte également des végétaux, les fameux cèdres que Yaakov avait plantés en Égypte, qui serviront à la confection des poutres du michkan. De plus, suite à la plaie des ténèbres, le Pharaon permettra aux Hébreux de quitter l'Égypte, mais exige qu'ils laissent sur place les animaux. Moché repoussera cette offre, car la dimension animale aussi devait pouvoir sortir pour pouvoir servir Hachem (par l'intermédiaire des sacrifices).

Enfin, Moché prendra la décision de faire sortir avec eux également le erev rav (les Égyptiens voulant se joindre au peuple d'Israël), bien que le processus

devant l'amener à maturité, qui devait durer 400 ans, ne put être complètement réalisé.

Cependant, au même titre que tout au long du seder nous retrouvons le chiffre 4, qui en réalité cache un cinquième élément englobant le tout (le cinquième verre de vin, celui d'Eliahou Hanavi annonçant la guéoula finale et faisant référence au 5^{ème} lachone de guéoula véhévéti, le 5^{ème} enfant, celui que le Rabbi de Loubavitch désigne comme n'étant pas à table mais qui sera ramené par Eliahou Hanavi, etc.), il y a une cinquième dimension de l'Égypte que nous avons également dû sortir : une part de son identité.

En effet, nos sages nous enseignent que le peuple hébreu mérita de sortir d'Égypte, car celui-ci préserva ses 3 marqueurs d'identité : celui interne et intime, leur nom ; celui extérieur : leurs vêtements ; et ce qui fait la passerelle de l'un vers l'autre : leur langue.

Or, dans la paracha Chémot, Hachem demande à Moché que les femmes empruntent à leurs voisines égyptiennes des robes qu'elles mettront sur leurs enfants.

Cette dimension identitaire extérieure, pourtant chèrement préservée durant l'exil, put, une fois la délivrance advenue, être empruntée à l'Égypte et même être transmise à nos enfants afin que l'Égypte et les étincelles de sainteté y étant enfouies puissent, dans toutes ses dimensions, accompagner le peuple d'Israël lors de sa sortie.

SHALSHELET EDITIONS

NOUVEAU PROJET DE LIVRES SUR LA PARACHA !

PARCE QUE LA PARACHA NE SE LIT PAS SEULEMENT, ELLE SE VIT...

A LA TABLE DE CHABBAT
New introduction to the parasha
for families

COUVERTURE RIGIDE
160 PAGES
COULEURS A4

Explication de la paracha

Des éclairages de Halakha

Des débats pour échanger en famille

Du Moussar

Des histoires inspirantes de nos Sages

Des jeux & questions pour animer la table de Chabbat

SHALSHELETEDITIONS.COM

"Don't make Purim so sameach that it's not kosher and don't make Pesach so kosher that it's not sameach"

Bostoner Rebbezen

Enigmes

- 1) Explique la phrase:
קרנ פסח אינו נאכל אלא בחמ"ץ.
- 2) Combien de fois dans la Torah est-il écrit ים סוף קריעת ?
- 3) Quelle phrase dite le soir du seder est dite aussi le jour de Kippour ?

🤔

SHALSHELET EDITIONS

DE PESSAH À CHAVOUOT

256 PAGES
A4
COULEURS

Pirké Avot

Sefirot

Megilat Rout

Dessins

Minhaguim

Omer

Halakha

et plein d'autres rubriques

★★★★★

"J'ai commencé à lire le livre et je trouve qu'il est génial... Je l'apprécie encore plus que les 2 autres ! Les 48 kinyanim, les pirké avot expliqués, l'importance de l'étude.... Franchement Hazak...."

Rébus

